

Genève veut remplacer la taxe professionnelle par une hausse de l'impôt sur le bénéfice

Laure Wagner Publié hier, 15h59 Temps de lecture 3 minutes

3–4 minutes

C'était une spécificité genevoise. Créée par Napoléon au début du XIX^e siècle, la taxe professionnelle communale (TPC) est un impôt prélevé sur l'ensemble des sociétés domiciliées dans le canton. Calculée sur un pourcentage du chiffre d'affaires, cette taxe ne prend pas en compte le bénéfice réalisé. Donc, même les entreprises déficitaires y sont soumises, explique le conseiller fiscal Stéphane Tanner dans une interview pour la Fédération des entreprises romandes de Genève (FER).

C'est l'une des principales critiques faites par les milieux

économiques de droite qui considèrent cet impôt comme un frein supplémentaire au développement des PME dans le canton du bout du lac. Ceux-ci rappellent par ailleurs que les entrepreneurs genevois connaissent déjà la fiscalité la plus lourde du pays, au niveau de la taxation de l'outil de travail. Aussi, début 2021, des membres des jeunesses du PLR, du PDC, des Vert'libéraux et de l'UDC ont déposé l'Initiative 183 pour supprimer la TPC.

Ce projet de loi est notamment soutenu par la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG). «En fonctionnant sur la base de critères arbitraires, cette taxe est devenue un impôt inique qui pénalise celles et ceux qui, aujourd'hui, créent de l'emploi dans notre canton», écrit son directeur Vincent Subilla dans un communiqué. Mais pour les communes, la TPC représente une manne de près de 200 millions de francs de revenus fiscaux, dont la moitié revient à la Ville de Genève. Celles-ci sont donc farouchement opposées à l'IN 183. Comme la majorité du Conseil d'Etat.

Compromis trouvé

Mardi, la commission fiscale du Grand Genève a finalement trouvé un accord avec l'Association des communes genevoises (ACG)

pour un contre-projet à cette initiative. Celui-ci propose le remplacement de la TPC par une hausse de 0,7 point de pourcentage de l'impôt sur les bénéfices. Les associations économiques se sont montrées satisfaites par cet accord.

«Il faut saluer cette solution intelligente qui repose sur un accord dégagé avec les communes et offre un cadre fiscal prévisible et moderne aux entreprises de toute taille», a commenté le directeur général de la FER, Blaise Matthey, cité dans un communiqué. De son côté, la CCIG estime que «le compromis trouvé profitera à un grand nombre d'entreprises et en particulier à beaucoup d'indépendants qui ne paient pas d'impôts sur le bénéfice». La chambre souligne néanmoins qu'en augmentant de 14% à 14,7% l'impôt sur le bénéfice à Genève, son taux dépassera celui du canton de Vaud.

Le Grand Conseil doit encore se positionner sur ce nouveau texte. Si le contre-projet est approuvé par le Parlement, les initiateurs devraient retirer leur texte, selon la FER.